

Direction Générale des Finances Publiques Service des ressources humaines Sous-Direction de l'encadrement et des relations sociales Bureau RH 1A - Secrétariat des CAP Bât. Sully 762 V

A PARIS, le 14 novembre 2008

murielle.mabille@dgfip.finances.gouv.fr

a: 01 53 18 01 44 Fax: 01 53 18 95 27

OBJET:

Groupe de travail - Convocation.

Madame la Secrétaire Générale,

Je vous confirme que je présiderai le groupe de travail sur «les mutations» de la filière gestion publique, qui se tiendra le lundi 24 novembre 2008 à 14 heures 30, 139 rue de Bercy 75012 PARIS – Bât. Vauban salle V 0061 Nord 1.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître avant la réunion, les sujets que vous souhaiteriez évoquer.

Vous trouverez ci-joint les documents préparatoires à cette réunion.

Je vous serais obligée de bien vouloir me faire connaître la liste nominative des agents en fonction dans les services déconcentrés dont vous souhaitez la participation en qualité d'expert. Une autorisation spéciale d'absence leur sera accordée par leur chef de service, sur présentation de la convocation.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire Générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Sous-Directeur, Chargé de la gestion des personnels et des parcours professionnels

Hugues Perrin

Madame la Secrétaire Générale du Syndicat National du Trésor C.G.T. (S.N.T. - C.G.T.) 263, rue de Paris - Case 451 93514 MONTREUIL Cedex



Mutations-réintégrations des agents B et C

Taux de satisfaction des demandes de mutation - prioritaire et convenance personnelle - Cycles 2005 à 2008 -

			Con	convenance personnelle	sonnelle				prioritaires			to	total
			nombre d'agents		taux de s	taux de satisfaction	n	nombre d'agents	•	taux de satisfaction	Itisfaction	taux de s	taux de satisfaction
		agents	agents	agents	taux /	taux /	agents inscrits	agents	agents	taux /	taux /	taux /	faux /
		INSCRIES		mutes	inscrits	mutables		mutables	mutés	inscrits	mutables	inscrits	mutables
(col 1)	(col 2)	(60)	(col 4)	(col 5)	(col 6 = col 5 /col 3)	(col 7=	(8)	(6 (00)	(col 10)	(col 11 =	(col 12=	(col 13 =	(col 14=
Cycle 2005	Catégorie B	1534	852	109	7,11%	12,79%	302	273	195	64,57%	71,43%	16.56%	27.02%
	Catégorie C	1985	1069	192	9,67%	17,96%	200	436	274	54,80%	62,84%	18,75%	30.96%
	Total B + C	3519	1921	301	8,55%	15,67%	802	402	469	58,48%	66,15%	17,82%	29.28%
Cycle 2006	Catégorie B	1634	1069	139	8,51%	13,00%	288	254	151	52,43%	59,45%	15,09%	21,92%
	Catégorie C	2049	1252	146	7,13%	11,66%	482	410	211	43,78%	51,46%	14,11%	21,48%
***************************************	Total B + C	3683	2321	285	7,74%	12,28%	770	664	362	47,01%	54,52%	14,53%	21,68%
Cycle 2007	Catégorie B	1691	1196	43	2,54%	3,60%	207	177	72	34,78%	40,68%	6,06%	8,38%
	Catégorie C	2101	1655	47	2,24%	2,84%	368	302	113	30,71%	37,42%	6,48%	8,18%
	Total B + C	3792	2851	06	2,37%	3,16%	575	479	185	32,17%	38,62%	6,30%	8,26%
Cycle 2008	Catégorie B	1741	1283	237	13,61%	18,47%	322	249	178	55,28%	71,49%	20,12%	27,09%
	Catégorie C	2027	1607	211	10,41%	13,13%	444	342	251	56,53%	73,39%	18,70%	23,70%
	Total B + C	3768	2890	448	11,89%	15,50%	766	591	429	56,01%	72,59%	19,34%	25,19%

	1
14,53%	
59,15%	
49,61%	
361	
611	
728	
11,26%	
7,61%	000000000000000000000000000000000000000
281	7.40 10.00.40
2496	nto do mitotione de
3691	To the contract of the
Total B + C	2005 along
Moyenne sur 4 cycles	

20,67%

COL 1.: cycle 2005 = mouvements de mutations des 01/09/05, 01/01/06, 01/04/06.
Cycle 2006 = mouvements de mutations des 01/09/06, 01/01/07, 01/04/07.

cycle 2007 = 1 seul mouvement de mutations au 01/09/07 : le cycle 2007 est le cycle de transition pour le passage à 2 mouvements à compter de 2008. cycle 2008 = mouvements de mutations des 01/04/08 et 01/09/08.

1/1

Réintégrations des agents B et C - Taux de satisfaction

				Réintégrations		
			nombre d'agents		taux de s	taux de satisfaction
		agents inscrits	agents mutables	agents réintégrés	taux /inscrits	taux /mutables
Cycle 2005	Cycle 2005 Catégorie B	59	55	32	54,24%	58,18%
	Catégorie C	125	123	64	51,20%	52,03%
	Total B+C	184	178	96	52,17%	53,93%
Cycle 2006	Cycle 2006 Catégorie B	64	61	37	57,81%	%99'09
	Catégorie C	140	139	89	63,57%	64,03%
	Total B + C	204	200	126	61,76%	63,00%
Cycle 2007	Cycle 2007 Catégorie B	31	28	10	32,26%	35,71%
	Catégorie C	68	67	17	25,00%	25,37%
	Total B + C	66	95	27	27,27%	28,42%
Cycle 2008	Cycle 2008 Catégorie B	64	61	40	62,50%	65,57%
	Catégorie C	125	123	85	68,00%	69,11%
	Total B+ C	189	184	125	66,14%	67,93%
TTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTTT						

55,62%	
94	
164	
169	**************************************
Moyenne Total B + C sur 4 cycles	

cycle 2005 = mouvements de mutations des 01/09/05, 01/01/06, 01/04/06.

cycle 2006 = mouvements de mutations des 01/09/06, 01/01/07, 01/04/07.

cycle 2007 = 1 seul mouvement de mutations au 01/09/07 : le cycle 2007 est le cycle de transition pour le passage à 2 mouvements à compter de 2008. cycle 2008 = mouvements de mutations des 01/04/08 et 01/09/08.

Nombre de mouvements prononcés par cycle et par année

tableau 1 : nombre de mouvements prononcés par cycle de 2005 à 2008

		<u> </u>		351	227	288	998	189	258	326	773	302	302	409	593	1002
		Total	Cat C	203	152	175	530	<u>ل</u> ت	1 <u>4</u>	184	446	177	177	219	328	547
	60	Total		18	17	29	64	12	20	22	89	17	17	29	56	85
	SATIONS	Η̈́Ή	*****	0	**********	*********	0		*********	**********	0	44444444			}	0
	REINTEGRATIONS	Tab	prio	æ	9	17	35	7	7	32	46	8	81	12	34	43
CATEGORIE C	22	Tab	on prio	10	7	7	29	5	13	25	43	6	6	17	25	42
CATEG		Total		185	135	146	466	103	127	127	357	160	160	190	272	462
	NS.	H.T		0	·····	****	7		ო		3			************	************	0
	MUTATIONS	Tab	prio	107	58	107	272	70	20	88	208	113	113	80	171	251
	M	Tab	conv.perso	78	9/	38	192	33	74	36	146	47	47	110	101	211
		Total	Cat B	4 8	75	13	336	74	÷	142	327	125	125	06	265	455
		Total	_	72		ب	32	<u> </u>	∞	72	37		10	15	25	40
	TIONS	H.				*****	0	*********	*******	•••	0			**********	************	0
	REINTEGRATIONS	Tab	prio	<u>ග</u>	4	7	20	ო	2	17	22	۲	7	4	9	14
CATEGORIE B	REIN	Tab	non prio		ო	<u>.</u>	12	4	9	ر د	15	ო	3	-	15	26
CATEG		Totaí	Ē	136	89	100	304	29	103	120	290	115	115	175	240	415
	NS	Η̈́	****	***		*********	-	Anr.	0	•••••						0
	MUTATIONS	Tab	prio	72	34	88	194	45	35	70	150	72	72	22	106	178
	2	Tab	conv.perso	63	34	12	109	24	89	50	139	43	43	103	134	237
		***************************************		01/09/2005	01/01/2006	01/04/2006	Cycle 2005	01/09/2006	01/01/2007	01/04/2007	Cycle 2006	01/09/2007	Cycle 2007	01/04/2008	01/09/2008	Cycle 2008

tableau 2 : nombre de mouvements prononcés par année de 2005 à 2008

	TOTAL			569	297	351	917	227	288	189	704	258	326	302	986	409	593	1002
	1	Total	Cat C	168	178	203	549	152	175	115	442	147	184	111	508	219	328	547
	S	Total		26	42	18	86	17	29	12	58	20	25	17	94	29	56	85
	REINTEGRATIONS	Ï		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			0				0				0			0
	EINTEG	Tab	prio	15	4	œ	37	10	17	7	34	_	32	ω	47	12	31	43
CATEGORIE C	12	Тар	non prio	7	28	Ç	49	7	12	32	24	<u>د</u>	25	თ	47	17	25	42
CATE		Total		142	136	185	463	135	146	103	384	127	127	160	414	190	272	462
	SNS	౼		**********	'n		က	-	-	***********	2	ო			3			0
	MUTATIONS	Tab	prio	52	109	107	268	28	107	70	235	50	88	113	251	80	171	251
		Tab	conv.perso	06	24	78	192	76	38	33	147	74	39	47	160	110	101	211
		Total	Cat B	101	119	148	368	75	<u>ل</u> ج	74	262	Ξ	142	125	378	190	265	455
		Fotal		11	85	12	41	2	13	7	27	Φ	22	19	40	15	25	40
	REINTEGRATIONS	<u>∓</u>					0				0				0		***********	0
	EINTEGE	qe	prio	9	ď	თ	20	4	_	ന	14	2	7	7	56	4	9	14
CATEGORIE B	RI	Ţab	non prio	5	5	ന	21	3	ဖ	4	13	9	ß	က	14	17	2	26
CAT		Total		06	101	136	327	89	100	29	235	103	120	115	338	175	240	0 415
	SNC	H.				Υ-	-			~					0			
	MUTATIONS	Tab	prio	33	87	72	192	34	88	45	167	35	70	72	177	72	106	178
		Tab	conv.perso	22	4	63	134	34	7	21	- 67	68	50	43	161	103	134	237
beneveni		***************************************		01/01/2005	01/04/2005	01/09/2005	Année 2005	01/01/2006	01/04/2006	01/09/2006	Année 2006	01/01/2007	01/04/2007	01/09/2007	Année 2007	01/04/2008	01/09/2008	Année 2008

Mutations-réintégrations des agents B et C

Mouvement du 1er septembre 2008 - le mouvement complémentaire

Le mouvement initial de 551 opérations a été diffusé au réseau le 18 juin 2008.

Afin de réaliser le mouvement complémentaire, les agents ont été invités à faire part de l'acceptation ou non de leur mutation.

La centralisation des réponses faite le 30 juin aboutit au résultat de 540 réponses.

Sur ces 540 réponses, 42 agents ont fait part du refus de leur mutation. En outre, 2 opérations sont annulées par l'administration en raison d'un changement intervenu dans la situation administrative des agents concernés (départs en détachement...).

Le mouvement complémentaire a donc été examiné sur la base de 44 mouvements qui ne se réaliseraient pas.

En outre, dans ce cadre, des situations individuelles ont pu être réexaminées dès lors qu'il avait été signalé que les agents étaient en difficulté.

Le mouvement complémentaire a été prononcé au bénéfice des agents inscrits à titre prioritaire. Cependant en l'absence de prioritaires, des opérations de convenance personnelle ont été réalisées.

En définitive, 42 mouvements ont été prononcés dans le cadre du mouvement complémentaire. Le mouvement complémentaire a été diffusé au réseau le 1er juillet 2008.

Récapitulatif détaillé du mouvement initial et du mouvement complémentaire

		mouvement initial	mouvement complémentaire	total
	convenance personnelle	118	16	134
Catégorie B	prioritaire	106	0	106
	réintégration	25	0	25
	convenance personnelle	87	1,4	101
Catégorie C	prioritaire	162	6	171
	réintégration	53	3	56
	total B et C	551	42	593

DGFIP - Bureau RH-2A

Les demandes de mutation conjointe

La possibilité de demander une mutation pour convenance personnelle conjointe est offerte aux agents depuis le cycle 2007.

Bilan de ces demandes

						Caractéristi	Caractéristiques de ces demandes	demandes			
	Nombre	Nombre de	.is	situation familiale	iale	caté	catégorie des agents	ents	nombr	nombre de choix exprimés	primés
	d'agents	demandes	mariés	pacsés	concubinage différente	catégorie différente	même catégorie	atégorie	1 choix	2 choix	3 choix
							B	O			***************************************
Cycle 2007	174	87	20	11	26	25	33	29	36	19	32
		3								The second secon	
Cycle 2008	184	92	46	15	23	27	33	32	38	2.	37

Nombre de demandes ne devant pas aboutir en rai de la non-mutabilité de l'un deux demandeurs	Son examinées examinées des dans les mouvements
	Nombre de demandes ne devant pas aboutir en raison de la non-mutabilité de l'un des deux demandeurs

51	62
36	30
87	92
Cycle 2007	Cycle 2008

Satisfaction des demandes:

mouvement du 1er septembre 2007 : 1 demande a pu être satisfaite :

2 agents de catégorie B mutés dans le Calvados.

mouvement du 1er avril 2008. 3 demandes ont pu être satisfaites:

2 agents de catégorie C mutés en Dordogne, 2 agents de catégorie C mutés en Haute-Savoie, 1 agent de catégorie B et 1 agent de catégorie C mutés dans l'Yonne.

mouvement du 1er septembre 2008. 5 demandes ont pu être satisfaites :

2 agents de catégorie B mutés dans la Moselle, 2 agents de catégorie B mutés dans le Loiret, 2 agents de catégorie B mutés dans la Drôme, 2 agents de catégorie B mutés dans l'Hérault,

1 agent de catégorie B et 1 agent de catégorie C mutés dans l'Ille et Vilaine.

Précision : les agents B et C mutés dans l'Ille et Vilaine ont refusé leur mutation sans explication.

DGFIP - Bureau RH 2A

Les refus du mouvement du 1er avril 2008

Catégorie B

Taux de refus	21,36%	2,78%	13,33%	13,68%
Nombre de refus Taux de refus constatés	22	C)	7	7 9
Nombre d'opérations	103	72	15	190
Type d'opération	Mutations convenance personnelle	Mutations prioritaires	Réintégrations	Lotal

Catégorie C

Type d'opération	Nombre d'opérations	Nombre de refus constatés	Taux de refus
Mutations convenance personnelle	110	23	20,91%
Mutations prioritaires	80	V	1,25%
Réintégrations	58	CV	%06'9
Total	219	26	11,87%

La motivation des refus du 1er avril 2008

		nombre total de refus	sans motif	mutation trop rapide	situation personnelle et familiale	poste d'affectation
Catégorie B	Convenance personnelle Prioritaires	22	∞		2	25
:	Réintéorations	^	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e		2	

Q

N

 ∞

26

total

personnelle 23 10 1 11 1 Catégorie C Prioritaires 7 1 1 1 1 1 1 Réintégrations 2 11 1 12 2 2 total 26 11 1 12 2 2	Convenance					
Prioritaires 1 1 Réintégrations 2 1 total 26 11 12	personnelle	23	10			~
rations 2 1 1 1 12 12 12	Prioritaires	-	fun			
26 11 12	Réintégrations	2			-	_
	total	26	11		12	2

total B + C	52	6		21	o
		soit 37%	soit 6%	soit 40 %	soit 17 %

DGFIP - Bureau RH -2A

Mouvement spécifique du 1er juillet 2008 - La réalisation du mouvement

Mutations-réintégrations des agents B et C

Eléments définitifs après chaînage des refus

1) Situation des postes

Emplois	taux	%96	%76	94%
	nombre	23	23	46
Emplois proposés		24	25	49
		Catégorie B	Catégorie C	total B et C

Au terme de la réalisation du mouvement, 3 postes ne sont pas pourvus :

2 postes en catégorie C

- Saint-Pierreville dans l'Ardèche
- La Chapelle en Vercors dans la Drôme

1 poste en catégorie B

- Saint-Julien-en-Genevois en Haute-Savoie

2) Situation des agents au regard de l'inscription sur les tableaux de mutation-réintégration

Total		25	25	90
Agents mutés non inscrits		4	ಭ	6
ibleaux de	tableau de réintégration	0		0
Agents mutés inscrits sur les tableaux de mutation ou réintégration	tableau prioritaire	9	3	6
Agents mut	tableau convenance personnelle	15	17	32

REFUS:

4 agents ont refusé : 2 B pour les postes de Saint-Laurent-du-Maroni en Guyane et Saint-Julien-en-Genevois en Haute-Savoie. 2C pour les postes des Mées dans les Alpes-de-Hte-Provence et Saint-Laurent-du-Maroni en Guyane.

ACCEPTATIONS:

7 agents ont bénéficié de sursis d'installation (5 au 1er août et 2 au 1er septembre), les autres se sont installés à la date prévue du 1er juillet 2008.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de la gestion des personnels et des percours professionnels

Bureau RH-2A

6 rue Louise Weiss - Teledoc 312

75703 PARIS cedex 13

Le Directeur Général des Finances Publiques

Paris, le 9 4 0CT. 2008

à

Mmes et MM. les Trésoriers-payeurs généraux

Affaire suivie par le secteur mutations

Claudine CUMENAL

claudine.cumenal@dgfip.finances.gouv.fr

\$ 01 44 97 02 24 @ 01 44 97 07 86 ou 87

Alain GRELET

alain.grelet@dgfip.finances.gouv.fr

\$ 01 44 97 02 91 ₺ 01 44 97 07 86 ou 87

Référence : instruction n° 07-032-V33 du 22 juin 2007 1 5 1 3 ()

Objet : mouvement spécifique sur postes des agents de catégorie B ou C

En application de l'instruction citée en référence, la présente lettre a pour objet de préciser les modalités de réalisation du mouvement spécifique sur postes des agents des catégories B et C pour l'année 2009.

Je vous rappelle que ce dispositif, dérogatoire aux règles de mutation et d'affectation des agents des catégories B et C, est destiné à pourvoir des postes demeurés vacants à l'issue des mouvements de mutations tant internes qu'externes. Ces postes se caractérisent par une situation de vacance structurelle et une difficulté récurrente à être pourvus en raison d'un manque d'attractivité pouvant être lié, notamment, à leur localisation géographique.

Le mouvement spécifique sur postes prend effet au 1er juillet 2009.

Dans cette perspective, il vous appartient d'établir une proposition de postes classés selon vos priorités que vous devrez soumettre à l'avis de vos commissions administratives paritaires locales compétentes. En outre, votre proposition sera portée à la connaissance des membres du comité technique paritaire local à l'occasion de la tenue d'une prochaine réunion.

Vous voudrez bien me faire parvenir votre proposition pour le 3 novembre 2008.

A cet effet il vous appartient de me transmettre :

- > Le procès verbal de la commission administrative paritaire locale,
- Pour chaque emploi sollicité :
- La fiche administrative.
- La fiche de présentation du poste. Ce document devra me parvenir sous forme dématérialisée à l'adresse mutations. 2e@dgfip.finances.gouv.fr.

Si votre proposition est retenue, cette fiche servira de support à l'appel de candidatures diffusé sur l'intranet Magellan afin de renseigner au mieux les agents sur les caractéristiques du poste.

Ce mouvement ayant été conçu, a priori, pour rester d'une ampleur limitée, la direction générale procèdera à une sélection rigoureuse des propositions locales.

Dans cet esprit, il est précisé que les postes situés dans les départements en surnombre structurel ne sont normalement pas éligibles au dispositif, sauf situation tout à fait exceptionnelle et dûment justifiée. Les départements en surnombre structurel et ayant néanmoins fait l'objet d'arrivée en mutation au denier mouvement en sont en tout état de cause exclus.

Les propositions de postes issues de la sélection seront soumises à l'avis des commissions administratives paritaires centrales qui auront lieu courant janvier 2009.

Vous serez alors immédiatement informé de la suite réservée à votre proposition et les postes sélectionnés seront publiés sur l'intranet Magellan pour permettre aux agents de se porter candidats.

Le mouvement sera diffusé à la fin du mois de mars 2009.

Par procurption,

William Fréville Receveur des finances



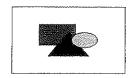
		FI	CHE ADM	INIST	RATIVE	MACHINE CONTROL OF THE PROPERTY OF THE PROPERT	
EXPEDITE	UR : Trésorerie Gi	ÉNÉRALE DE		DES.	E	RALE DES FINANCES BUREAU RH-2A N° 01 44 97 0	
	МО	UVEMENT S	PECIFIQU	E SUF	R POSTES - Anné	e 2009	
TRESOF	PRIORITE		*****	EMP	LOI(S) SOLLICI	TTE (S):	
Numéro co	odique :			(1	nombre, catégorie)	В	
ASSESSED OF COLUMN ASSESSED OF C	Situation p		e des effe vier 2009		du poste au	fonction de l	des agents en eur ancienneté lans le poste
	Implantés	Réels	Vacan	ces	Date d'ouverture de la vacance	Moins de 3	3 ans et plus
A							
В				<u></u>			
С		-					
Total							
••••••	CRE SPECIFIQUE						•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
	CAPL le ² :te: voix voix						
					(Sionatura du :	trécarier_novem dé	nával)



donner toutes indications utiles sur les difficultés d'accès - altitude, climat, insularité, distance avec le poste comptable le plus proche - ou détailler les autres motifs fondant la demande, tel que vie chère....

le procès verbal de la CAPL doit être transmis en accompagnement de votre proposition.

FICHE DE PRÉSENTA	TION DE POSTE	- MOUV	EMENT SPÉC	IFIQUE DU 0	1/07/09
TRÉSORERIE	Numéro codiq	ue		Libellé du post	e
Emplois proposés (en nombre, par catégorie)	Catégorie B			Catégorie C	
Informations sur le poste					Alles Chica
Adresse complète	Rue				
C	ode postal		Ville [
Numéro de téléphone		Numér	o de télécopie	rediction was demand de reaction of the seq company of an demand on the demand of the company of	
Adresse électronique du poste			@dgfip.finances	gouv.fr	
Heures d'ouverture du poste	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
matin après-midi		**************************************		*	4-
Organisation du temps de travail	Typologie	**************************************		Horaires :	de transit
	V 1) 1000 mass on ea	LIUI AII CS	ne flaasii
	(régime ARTT 38H30, par	exemple)	Anacacoo	(variables, p	ar exemple)
Informations sur la localité du poste			2,530 ago (22,50)		
<u>Localisation</u> Com	mune				
Arrondissement		Nombre d	'habitants	**************************************	7/
Etablissements scolaires			L.,		To die arrive ha dan en ennem Affric and ad ha melde der the job and all the half de half de half de half and an ap a appearen and
Ecoles primaires sur place oui	non 🗌 (si non	lieu, distance	e) [km
Collèges sur place oui	non [(si non	lieu, distance	·)		km
Lycées sur place oui [non [] (si non	lieu, distance)		km
Principaux commerces et services de	proximité				
Médecin généraliste oui 🗌	non		Pharmacie	oui 🗌	non 🗌
Bureau de poste oui	non 🗌		Banques	oui 🗆	non 🔲
Commerces alimentaires oui	non 🗌	Autro	es:		
Acces					
<u>SNCF</u>	en e				
Gare la plus proche			ison autocar	oui 🗌	non 🔲
rajet par la route	and the decrease we have as a second	, or §	-		and the second s
Depuis la TG en di	stance	km	en temps		h mn
Lien utile adresse du site internet	officiel de la localite				



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DES PERSONNELS ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS

BUREAU RH-2A

6 RUE LOUISE WEISS - TELEDOC 312 75703 PARIS CEDEX 13

SECTEUR MUTATIONS

PARIS.

FICHE D'INFORMATION SUR LE DISPOSITIF MIS EN PLACE POUR LA GESTION DES APPELS DE CANDIDATURES POUR CERTAINS POSTES **PARTICULIERS**

Les emplois à pourvoir au sein des services de la direction générale, dans les services de contrôle budgétaire et comptable ministériels, à l'Ecole nationale du Trésor sont pourvus par voie d'appel à candidatures.

Des emplois sont également pourvus par cette voie au sein même de certaines structures du réseau, telles que les centres de prélèvement services, les centres d'encaissement, les pôles de soutien.

1. Lancement de la procédure

La structure qui manifeste un besoin de recrutement d'agents de catégories B ou C sollicite la direction générale par l'établissement d'une fiche de poste en motivant sa demande.

Après vérification du fait générateur, la fiche de poste est mise en ligne sur l'intranet Magellan - les femmes et les hommes - offres d'emplois - catégories B et C.

Dans le cas du recrutement au sein du réseau, les agents inscrits sur les tableaux de demande de mutation du département concerné sont informés des offres d'emplois sur leur messagerie.

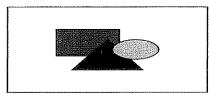
2. Dépôt des candidatures

Les agents doivent expressément formuler leur candidature selon les modalités indiquées sur la fiche de poste, généralement il est demandé une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae.

Ces candidatures doivent être transmises à la direction générale par la voie hiérarchique.

3. Traitement des candidatures

Les conditions de recevabilité de ces demandes sont examinées sur la base des règles de mutation fixées pour les demandes de mutation pour convenance personnelle telles que définies par l'instruction n° 07-032-V33 du 22 juin 2007.



Les trésoriers-payeurs généraux peuvent émettre un avis défavorable pour des raisons liées aux nécessités de service.

Si la demande est recevable et l'avis du trésorier-payeur général favorable, elle est transmise aux responsables des bureaux recruteurs.

Néanmoins pour des recrutements au sein du réseau, il n'est pas tenu compte de cet avis. Les demandes des candidats sont alors classées dans l'ordre des tableaux d'abord prioritaires puis tableaux pour convenance personnelle puis selon leur ancienneté administrative.

4. La sélection des candidatures

La structure qui recrute fait part de sa sélection à la direction générale après avoir pris l'attache du département d'origine pour définir la date d'effet de l'opération.

La direction générale prononce la mutation après accord du trésorier-payeur général du département d'affectation de l'agent.

5. Clôture de l'appel de candidatures

La fiche de poste est retirée de l'intranet Magellan.

Tous les candidats non retenus sont informés, par un courrier personnalisé, selon la situation : candidature irrecevable ou non retenue.

6. Suivi des opérations

La mutation obtenue dans le cadre d'un appel de candidatures entraîne la radiation des autres tableaux de demandes de mutation sur lesquels l'agent peut être inscrit.

OFFRES D'EMPLOIS PUBLIEES EN 2008 POUR LE RECRUTEMENT DES AGENTS DE CATEGORIE B ET C SUR EMPLOIS ADMINISTRATIFS

		Postes à	Postes à pouvoir		NoN	ibre de (Nombre de candidatures	Ires	Cand	Candidats retenus	enns
Structures	: :	Cat B	(Ī	recev	recevables	irrece\	rrecevables	2	ر 1 ا	177
	כפן ס	၁ ၁	ر روز	д О	В	C	В	ပ	o Se Cal	ر او	ซี วิ
Bureaux de la Direction	5	7	2	14	39	13	12	4	5	2	7
DCM	4	7	-	12	35	11	5	2	9	4	10
SCN/Projets	က	-	-	5	4	2	4	~	3	1	4
CPS	6	27	5	41	46	63	17	19	14	16	30
ENT	3	1	0	4	14	3	9	0	2	1	3
CENT	5	0	12	17	2	6	1	0	2	2	6
ACSIA	,	2	-	4	3	0	0	0	3	0	3
Pôles/EPN	τ	0	0	l	0	0	0	0	0	0	0
CSDOM/DNID	2	0	1	3	0	2	7	0	0	_	_
INDIA/LOLF	0	1	0	l	2	_	0	0	0	1	Ψ-
TOTAL	33	46	23	102	145	104	47	26	35	33	68

Table des codes d'irrecevabilité, de non mutabilité et de blocage à la réintégration

1	Fins de fonctions
2	Nominations, titularisations, désignations, intégrations
3	Durées minimales de fonctions
4	Pénalisations
5	Congés, positions
6	Discipline
	Promotions
8	Demandes devenant sans objet

Table des codes situation affectés aux demandes par les traitements de recevabilité-mutabilité - actualisée cycle 2009

Code	Situation (type de demande concernée)
1.10	1.10 retraite (tout type de demande)
1.20	1.20 décès (tout type de demande)
1.30	1.30 démission <i>(tout type de demande)</i>
13.	1.31 révocation <i>(tout type de demande)</i>
1.32	1.32 licenciement (tout type de demande)
1.33	radiation (tout type de demande)
2.10	stagiaire au 01/09/N-1 <i>(traitement demande de mutation convenance personnelle)</i>
2.11	2.11 stagiaire à la date de la CAPC <i>(traitement demande de mutation prioritaire)</i>
2.13	stagiaire au 1er janvier de l'année du cycle (traitement demande de mutation spécifique)
2.30	2.30 de nomination concours national, emplois réservés, sans concours < 3 ans <i>(traitement demande de mutation convenance personnelle ou de réintégration)</i>
2.31	2.31 tere nomination handicapé contractuel < 3 ans (traitement demande de mutation convenance personnelle ou de réintégration)
2.40	2.40 de nomination concours régional < 3 ans <i>(traitement demande de mutation prioritaire hors-région de 1ère affectation et de réintégration)</i>
2.41	2.41 de nomination concours régional < 5 ans (traitement demande de mutation convenance personnelle hors-région de 1ère affectation)
2.43	1 ^{ère} nomination concours régional < 3 ans <i>(demande de mutation ou réintégration spécifique hors région 1 ère affectation)</i>
2.44	2.44 le nomination concours régional < 3 ans (demande de mutation convenance personnelle dans la région de 1ère affectation)
2.49	2.49 ten nomination concours régional < 3/5 ans (demande de mutation convenance personnelle dans et hors-région de 1ère affectation)
2.50	2.50 informaticiens désignés depuis moins de 3 ans <i>(traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire ou spécifique)</i>
2.51	2.51 agents mis à disposition CRC < 3 ans (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire ou spécifique)
2.60	agents détachés dans les SDT (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire ou spécifique)
3.10	3.10 derniere mutation convenance personnelle ou réintégration non prioritaire < 1 an <i>(traitement demande de mutation prioritaire)</i>
3.11	3.11 derniere mutation convenance personnelle ou réintégration non prioritaire < 2 ans (traitement demande de mutation convenance personnelle ou spécifique)
3.20	3.20 derniere mutation ou réintégration prioritaire ou hors-tableaux < 1 an (traitement demande de mutation prioritaire)
3.21	3.21 derniere mutation ou réintégration prioritaire ou hors-tableaux < 2 ans (traitement demande de mutation convenance personnelle ou spécifique)
3.30	3.30 derniere mutation ou réintégration spécifique < 3 ans (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire ou spécifique)
3.50	3.50 séjour à durée réglementée TOM / Etranger <i>(traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire)</i>
3.60	60 agent affecté dans le département depuis moins de 1 an <i>(traitement demande de mutation ou réintégration spécifique)</i>

Table des codes situation affectés aux demandes par les traitements de recevabilité-mutabilité - actualisée cycle 2009

Situation (type de demande concernée)
refus enregistrés jusqu'au cycle 2007 inclus
pénalisé refus de mutation convenance personnelle < 4 ans (traitement demande de mutation à titre prioritaire pour le même département)
pénalisé refus de mutation convenance personnelle < 2 ans (traitement demande de mutation à titre prioritaire pour un autre département)
pénalisé refus de mutation convenance personnelle < 4 ans (traitement demande de mutation spécifique dans tous départements)
pénalisé refus de mutation prioritaire ou hors tableaux < 4 ans (traitement demande de mutation convenance personnelle pour tous départements)
pénalisé refus de mutation prioritaire ou hors tableaux < 4 ans (traitement demande de mutation prioritaire pour le même département)
pénalisé refus de mutation prioritaire ou hors tableaux < 2 ans (traitement demande de mutation prioritaire pour un autre département)
pénalisé refus de mutation prioritaire ou hors tableaux < 4 ans (traitement demande de mutation sur spécifique dans tous départements)
pénalisé refus de réintégration < 2 ans <i>(traitement demande de réintégration)</i>
refus enregistrés à compter du cycle 2008
4.60 pénalisé refus de mutation < 3 ans <i>(traitement demande de mutation convenance personnelle)</i>
(traitement demande de mutation prioritaire)
pénalisé refus de mutation < 3 ans <i>(traitement demande de mutation spécifique)</i>
pénalisé refus de réintégration < 2 ans <i>(traitement demande de réintégration)</i>
agent en congé de longue maladie (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire ou spécifique)
(traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire ou spécifique)
agent en congé de formation de moins de 3 mois (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire)
agent en congé de formation de plus de 3 mois <i>(traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire)</i>
(traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire)
agent mis à disposition sauf auprès d'une SLI ou une DREE (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire)
agent détaché (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire)
agent en position hors cadre (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire)
agent en disponibilité > 3 mois (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire)
agent en disponibilité de courte durée < 3 mois (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire)
agent en congé parental au delà de la 1ère période (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire)
agent en congé parental 1ère période (6 mois) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire)

Table des codes situation affectés aux demandes par les traitements de recevabilité-mutabilité - actualisée cycle 2009

6.10 agent suspendu (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 6.20 agent en exclusion temporaire de fonctions d'une durée supérieure à 3 mois (traitement démande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 7.10 AVT2 Dans desse en stage d'AATP 1'etre classe. (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 7.20 agent laureat ou promu contrôleur en instance de munitation (tableaux de catégorie B et C). (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 7.20 agent laureat ou promu unspecteur en instance de nomination (tableaux de catégorie B et C). (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 7.10 agent laureat ou promu unspecteur en instance de nomination (tableaux de catégorie B et C). (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.11 agent muté ou réintégré au précédent mouvement au titre de la convenance personnelle. (tout type de demande) 8.12 agent muté ou réintégré au précédent mouvement tous tableau. (tout type de demande) 8.13 agent muté ou réintégré au précédent mouvement tous tableau. (tout type de demande) 8.20 agent avant annué se demande. (tout type de demande) 8.21 demande de mutation à titre prioritaire changement de motif (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.22 demande de raintégration non prioritaire amuulée pour une demande à titre prioritaire changement de motif (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.23 agent lauréat ou promu nommé hussier (tableaux de catégorie B et C). (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.23 agent lauréat ou promu nommé hussier (tableaux de catégorie B et C). (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.24 agent lauréat ou promu nommé hussier (tableaux de catégorie B et C). (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.25 agent lauréat ou promu nommé hussier (tableaux de catégorie B et C).	Code	Situation (type de demande concernée)
agent en exclusion temporaire de fonctions d'une durée supérieure à 3 mois (traitement demande de agent en instance disciplinaire (traitement demande de mutation convenance personnelle ou priorita AATP 2ème classe en stage d'AATP 1ère classe (traitement demande de mutation convenance personnelle ou promu contrôleur en instance de nomination (tableaux de catégorie B et C) (traitemen agent lauréat ou promu huissier en instance de nomination (tableaux de catégorie B et C) (traitemen agent lauréat ou promu inspecteur en instance de nomination (tableaux de catégorie B et C) (traitemen agent muté ou réintégré au précédent mouvement au titre de la convenance personnelle (tout type dagent muté ou réintégré au précédent mouvement à titre prioritaire (tout type de demande) agent muté ou réintégré au précédent mouvement hors tableau (tout type de demande) agent muté ou réintégré au précédent mouvement pécifique (tout type de demande) agent muté ou réintégré au précédent mouvement de demande) agent muté ou réintégré au précédent mouvement de demande) agent muté ou réintégré au prioritaire : changement de motif (traitement demande de mutation prior demande de reintégration non prioritaire annulée pour une demande à titre prioritaire (traitement demande de mutation agent lauréat ou promu nommé huissier (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation agent lauréat ou promu nommé huissier (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation agent lauréat ou promu nommé huissier (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation ou réagent auté dour un poste non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réagent candidat pour un poste non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réagent candidat pour poste proposé et non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réagent candidat pour poste proposé et non propose et se réseau le	6.1	
AATP 2ème classe en stage d'ATP 1ère classe (traitement demande de mutation convenance pers agent lauréat ou promu contrôleur en instance de nomination (tableaux de catégorie C adm et tech) agent lauréat ou promu huissier en instance de nomination (tableaux de catégorie B et C) (traitemen agent lauréat ou promu huissier en instance de nomination (tableaux de catégorie B et C) (traitemen agent lauréat ou promu inspecteur en instance de nomination (tableaux de catégorie B et C) (traitemeagent lauréat ou promu inspecteur en instance de nomination (tableaux de catégorie B et C) (traitemeagent muté ou réintégré au précédent mouvement a titre prioritaire (tout type de demande) agent muté ou réintégré au précédent mouvement hors tableau (tout type de demande) agent muté ou réintégré au précédent mouvement hors tableau (tout type de demande) agent muté ou réintégré au précédent mouvement bors tableau (tout type de demande) agent muté ou réintégré au précédent mouvement bors tableau (tout type de demande) agent muté ou réintégré au proficiaire : changement de motif (traitement demande de mutation prior demande de mutation at itre prioritaire : changement de motif (traitement demande de mutation prior demande de réintégration non prioritaire annulée pour une demande à titre prioritaire (traitement demande de mutation agent lauréat ou promu nommé huissier (tableaux de catégorie C adm et tech) (traitement demande de mutation agent lauréat ou promu nommé huissier (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation agent muté ou réintégré vers le réseau hors-métropole ou sur emploi informatique (tout type de demanagent candidat pour no proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réagent candidat pour poste proposé et non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réagent candidat pour poste proposé et non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réagent candidat pour poste proposé et non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réagent cand	6.2	
AATP 2ème classe en stage d'AATP 1ère classe (traitement demande de mutation convenance pers agent lauréat ou promu contrôleur en instance de nomination (tableaux de catégorie B et C) (traitemen agent lauréat ou promu huissier en instance de nomination (tableaux de catégorie B et C) (traitemen agent lauréat ou promu inspecteur en instance de nomination (tableaux de catégorie B et C) (traitemagent lauréat ou promu inspecteur en instance de nomination (tableaux de catégorie B et C) (traitemagent muté ou réintégré au précédent mouvement au titre de la convenance personnelle (tout type da agent muté ou réintégré au précédent mouvement prors tableau (tout type de demande) agent muté ou réintégré au précédent mouvement prors tableau (tout type de demande) agent muté ou réintégré au mouvement spécifique (tout type de demande) agent muté ou réintégré au mouvement spécifique (tout type de demande) agent ayant annulé sa demande (tout type de demande) demande de mutation à titre prioritaire : changement de motif (traitement demande de mutation prior agent lauréat ou promu nommé huissier (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation agent lauréat ou promu nommé lnspecteur (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation ou réagent muté ou réintégré vers le réseau hors-métropole ou sur emploi informatique (tout type de dema agent candidat pour un poste non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réagent candidat pour un poste non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réagent candidat pour moste proposé et non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réagent candidat pour moste proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réagent candidat pour pas le proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réagent candidat pour pas le proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réagent candidat pour pas le proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réagent candidat pour pas le	6.3	agent en instance disciplinaire
agent lauréat ou promu contrôleur en instance de nomination (tableaux de catégorie C adm et tech) agent lauréat ou promu huissier en instance de nomination (tableaux de catégorie B et C) (traitemen agent lauréat ou promu inspecteur en instance de nomination (tableaux de catégorie B et C) (traitemen agent lauréat ou promu inspecteur en instance de nomination (tableaux de catégorie B et C) (traitemen agent muté ou réintégré au précédent mouvement a titre prioritaire (tout type de demande) agent muté ou réintégré au précédent mouvement hors tableau (tout type de demande) agent muté ou réintégré au précédent mouvement spécifique (tout type de demande) agent muté ou réintégré au mouvement spécifique (tout type de demande) agent ayant annulé sa demande (tout type de demande) demande de mutation à titre prioritaire : changement de motif (traitement demande de mutation prior demande de reintégration non prioritaire annulée pour une demande à titre prioritaire (traitement demande de mutation agent lauréat ou promu nommé huissier (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation agent lauréat ou promu nommé lnspecteur (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation ou ré agent muté ou réintégré vers le réseau hors-métropole ou sur emploi informatique (tout type de demi agent candidat pour un poste non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou ré agent candidat pour no poste proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou ré	7.1	(traitement demande de
agent lauréat ou promu huissier en instance de nomination (tableaux de catégorie B et C) agent lauréat ou promu inspecteur en instance de nomination (tableaux de catégorie B et C) agent muté ou réintégré au précédent mouvement au titre de la convenance personnelle (tagent muté ou réintégré au précédent mouvement à titre prioritaire (tout type de demande) agent muté ou réintégré au précédent mouvement hors tableau (tout type de demande) agent muté ou réintégré au mouvement spécifique (tout type de demande) agent muté ou réintégré au mouvement spécifique (tout type de demande) agent ayant annulé sa demande (tout type de demande) demande de mutation à titre prioritaire : changement de motif (traitement demande de réintégration non prioritaire annulée pour une demande à titre prioritaire (traitemende de réintégration non prioritaire annulée pour une demande à titre prioritaire (traitement demande de agent lauréat ou promu nommé huissier (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande agent lauréat ou promu nommé Inspecteur (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande agent lauréat ou promu nommé Inspecteur (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande agent muté ou réintégré vers le réseau hors-métropole ou sur emploi informatique (tout typa agent candidat pour un poste non proposé dans sa catégorie (traitement demande de muta agent candidat pour poste proposé et non proposé dans sa catégorie (traitement demande	7.2	
agent lauréat ou promu inspecteur en instance de nomination (tableaux de catégorie B et C) agent muté ou réintégré au précédent mouvement au titre de la convenance personnelle (tagent muté ou réintégré au précédent mouvement à titre prioritaire (tout type de demande) agent muté ou réintégré au précédent mouvement hors tableau (tout type de demande) agent muté ou réintégré au précédent mouvement hors tableau (tout type de demande) agent muté ou réintégré au mouvement spécifique (tout type de demande) agent ayant annulé sa demande (tout type de demande) demande de mutation à titre prioritaire : changement de motif (traitement demande de mutation à titre prioritaire : changement de motif (traitement demande de réintégration non prioritaire annulée pour une demande à titre prioritaire (traitement demande de réintégration nonmé ontrôleur (tableaux de catégorie B et C) (traitement demandagent lauréat ou promu nommé Inspecteur (tableaux de catégorie B et C) (traitement demandagent lauréat ou promu nommé Inspecteur (tableaux de catégorie B et C) (traitement demandagent muté ou réintégré vers le réseau hors-métropole ou sur emploi informatique (tout typa agent candidat pour un poste non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutagent candidat pour poste proposé et non proposé dans sa catégorie (traitement demande	7.3	
 8.10 agent muté ou réintégré au précédent mouvement au titre de la convenance personnelle (tout type de demande) 8.11 agent muté ou réintégré au précédent mouvement à titre prioritaire (tout type de demande) 8.12 agent muté ou réintégré au précédent mouvement tors tableau (tout type de demande) 8.13 agent muté ou réintégré au mouvement spécifique (tout type de demande) 8.20 agent ayant annulé sa demande (tout type de demande) 8.21 demande de mutation à titre prioritaire : changement de motif (traitement demande de mutation prioritaire) 8.22 demande de réintégration non prioritaire annulée pour une demande à titre prioritaire (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.30 ATTP nommé AATP (tableaux de catégorie C - emplois techniques) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.31 agent lauréat ou promu nommé huissier (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.32 agent lauréat ou promu nommé linspecteur (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.33 agent lauréat ou promu nommé linspecteur (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.40 agent muté ou réintégré vers le réseau hors-métropole ou sur emploi informatique (tout type de demande) 8.50 agent candidat pour moste non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réintégration spécifique) 8.59 agent candidat pour poste proposé et non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réintégration spécifique) 	7.4	
 8.11 agent muté ou réintégré au précédent mouvement à titre prioritaire (tout type de demande) 8.12 agent muté ou réintégré au précédent mouvement hors tableau (tout type de demande) 8.13 agent muté ou reintégré au mouvement spécifique (tout type de demande) 8.20 agent ayant annulé sa demande (tout type de demande) 8.21 demande de mutation à titre prioritaire : changement de motif (traitement demande de mutation prioritaire) 8.22 demande de réintégration non prioritaire annulée pour une demande à titre prioritaire (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.23 demande de réintégration nonmié contrôleur (tableaux de catégorie C adm et tech) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.31 agent lauréat ou promu nommé huissier (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.33 agent lauréat ou promu nommé huissier (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.30 agent lauréat ou promu nommé horsectur (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation ou réintégration spécifique) 8.50 agent candidat pour un poste non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réintégration spécifique) 8.50 agent candidat pour poste proposé et non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réintégration spécifique) 	8.1	agent muté ou réintégré au précédent mouvement au titre de la convenance personnelle
 8.12 agent muté ou réintégré au précédent mouvement hors tableau (fout type de demande) 8.20 agent muté ou reintégre au mouvement spécifique (fout type de demande) 8.21 demande de mutation à tirre prioritaire : changement de motif (traitement demande de mutation prioritaire) 8.21 demande de mutation à tirre prioritaire : changement de motif (traitement demande de mutation prioritaire) 8.22 demande de réintégration non prioritaire annulée pour une demande à titre prioritaire (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.30 ATTP nommé AATP (tableaux de catégorie C adm et tech) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.31 agent lauréat ou promu nommé huissier (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.32 agent lauréat ou promu nommé Inspecteur (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.33 agent lauréat ou promu nommé Inspecteur (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation vonvenance personnelle ou prioritaire) 8.40 agent muté ou réintégré vers le réseau hors-métropole ou sur emploi informatique (tout type de demande) 8.50 agent candidat pour no proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réintégration spécifique) 8.59 agent candidat pour poste proposé et non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réintégration spécifique) 	8.1	
 8.13 agent muté ou réintégré au mouvement spécifique (fout type de demande) 8.20 agent ayant annulé sa demande (fout type de demande) 8.21 demande de mutation à titre prioritaire : changement de motif (traitement demande de mutation prioritaire) 8.22 demande de réintégration non prioritaire annulée pour une demande à titre prioritaire (traitement demande de réintégration) 8.30 ATTP nommé AATP (tableaux de catégorie C - emplois techniques) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.31 agent lauréat ou promu nommé huissier (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.32 agent lauréat ou promu nommé lnspecteur (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.33 agent lauréat ou promu nommé lnspecteur (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de de demande) 8.40 agent muté ou réintégré vers le réseau hors-métropole ou sur emploi informatique (tout type de demande) 8.50 agent candidat pour un poste non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réintégration spécifique) 8.50 agent candidat pour proposé et non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réintégration spécifique) 	8.	agent muté ou réintégré au précédent mouvement hors tableau (tout type de demande)
8.20 agent ayant annulé sa demande (tout type de demande) 8.21 demande de mutation à titre prioritaire : changement de motif (traitement demande de mutation prioritaire) 8.22 demande de réintégration non prioritaire annulée pour une demande à titre prioritaire (traitement demande de réintégration) 8.23 demande de réintégration non prioritaire annulée pour une demande à titre prioritaire (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.30 ATTP nommé AATP (tableaux de catégorie C - emplois techniques) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.31 agent lauréat ou promu nommé luissier (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.32 agent lauréat ou promu nommé lnspecteur (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation spécifique) 8.33 agent lauréat ou promu nommé lnspecteur (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation ou réintégration spécifique) 8.40 agent candidat pour un poste non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réintégration spécifique)	∞.	gagent muté ou réintégré au mouvement spécifique (tout type de demande)
8.21 demande de mutation à titre prioritaire : changement de motif (traitement demande de mutation prioritaire) 8.22 demande de réintégration non prioritaire annulée pour une demande à titre prioritaire (traitement demande de réintégration) 8.30 ATTP nommé AATP (tableaux de catégorie C - emplois techniques) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.31 agent lauréat ou promu nommé huissier (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.32 agent lauréat ou promu nommé luissier (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.33 agent lauréat ou promu nommé luissier (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation spécifique) 8.40 agent muté ou réintégré vers le réseau hors-métropole ou sur emploi informatique (tout type de demande) 8.50 agent candidat pour un poste non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réintégration spécifique) 8.59 agent candidat pour poste proposé et non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réintégration spécifique)	8.2	gent ayant annulé sa demande (tout type de demande)
8.22 demande de réintégration non prioritaire annulée pour une demande à titre prioritaire (traitement demande de réintégration) 8.30 ATTP nommé AATP (tableaux de catégorie C - emplois techniques) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.31 agent lauréat ou promu nommé nuissier (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.33 agent lauréat ou promu nommé linspecteur (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.40 agent muté ou réintégré vers le réseau hors-métropole ou sur emploi informatique (tout type de demande) 8.50 agent candidat pour un poste non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réintégration spécifique) 8.59 agent candidat pour poste proposé et non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réintégration spécifique)	8.2	(traitement
 8.30 ATTP nommé AATP (tableaux de catégorie C - emplois techniques) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.31 agent lauréat ou promu nommé contrôleur (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.32 agent lauréat ou promu nommé huissier (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.33 agent lauréat ou promu nommé lnspecteur (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.40 agent muté ou réintégré vers le réseau hors-métropole ou sur emploi informatique (tout type de demande) 8.50 agent candidat pour un poste non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réintégration spécifique) 8.59 agent candidat pour poste proposé et non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réintégration spécifique) 	8.2	
 8.31 agent lauréat ou promu nommé contrôleur (tableaux de catégorie C adm et tech) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.32 agent lauréat ou promu nommé huissier (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.33 agent lauréat ou promu nommé Inspecteur (tableaux de catégorie B et C) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire) 8.40 agent muté ou réintégré vers le réseau hors-métropole ou sur emploi informatique (tout type de demande) 8.50 agent candidat pour un poste non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réintégration spécifique) 8.59 agent candidat pour poste proposé et non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réintégration spécifique) 	8.3	ATTP nommé AATP (tableaux de catégorie C - emplois techniques) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire)
t C) Inform	8.3	agent lauréat ou promu nommé contrôleur (tableaux de catégorie C adm et tech) (traitement demande de mutation convenance personnelle ou prioritaire)
t C) Inform nent c (trai	8.3	
ヹヹ	8.3	
Š	8.4	agent muté ou réintégré vers le réseau hors-métropole ou sur emploi informatique (tout type de demande)
1	8.5	agent candidat pour un poste non proposé dans sa catégorie (traitement demande de mutation ou réintégration spécifique)
	8.5	- 1

Table des motifs d'irrecevabilité, de non mutabilité ou de blocage à la réintégration

Libellés de l'application informatique - actualisation cycle 2009

libellé court

libellé long

1		Fins de fonctions
1.10	retraite	retraite
1.20	décès	décès
1.30	démission	démission
1.31	révocation	révocation
1.32	licenciement	licenciement
1.33	radiation	radiation
2		Nominations, titularisations, désignations, intégrations
2.10	stag au 01/09/N -1	stagiaire au 1er septembre de l'année du cycle
2.11	stag proc capc	stagiaire à la date de la capc
2.13	stag 01/01/N	stagiaire au 1er janvier de l'année du cycle
k i	nom c nat < 3 a	1ere nomination concours national < 3 ans
2.31	nom han c < 3 a	1ere nomination handicapé contractuel depuis moins de 3 ans
2.40	nom c rég < 3 a	1ere nomination concours régional < 3 ans hors-région
1 !	nom c rég < 5 a	1ere nomination concours. régional < 5 ans hors-région
1 !	nom c rég < 3 a	1ere nomination concours régional < 3 ans hors-région
ŧ :	nom c rég < 3 a	1ere nomination concours régional < 3 ans région 1ere aff
	nom c rég<3/5 a	1ere nom conc régional dans rég < 3 ans hors rég < 5 ans
	inf désign< 3 a	informaticiens désignés depuis moins de 3 ans
	crc < 3 a	agents crc 1ere mise à disposition < 3 ans
1	agts dét ds SDT	agents détachés dans les SDT
3		Durées minimales de fonctions
3.10	mut/ré perso<1a	dernière mutation ou réint pour conv perso < 1 an
	mut/ré perso<2a	dernière mutation ou réint pour conv perso < 2 ans
, ,	mut/ré prio <1a	dernière mutation ou réint à titre prioritaire < 1 an
1 1	mut/ré prio <2a	dernière mutation ou réint à titre prioritaire < 2 ans
, ,	mut/ré spé <3a	dernière mutation ou réint sur poste spécifique < 3 ans
: 1	sejour regl.TOM Etran	séjour à durée réglementée TOM et Etranger
	affecté < 1a	affecté dans dept moins 1 an
4		Pénalisations
4.10	ref muperso <4a	pénalisé après un refus de mutation pour conv perso < 4 ans
	ref muperso <4a	pénalisé après un refus de mutation pour conv perso < 4 ans
	ref muperso <2a	pénalisé après un refus de mutation pour conv perso < 2 ans
	ref muperso <4a	pénalisé après un refus de mutation pour conv perso < 4 ans
!!	ref mutprio <4a	pénalisé après un refus de mut à titre prio ou h t < 4 ans
: 1	ref mutprio <4a	pénalisé après un refus de mut à titre prio ou h t < 4 ans
i I	ref mutprio <2a	pénalisé après un refus de mut à titre prio ou h t < 2 ans
: 1	ref mutprio <4a	pénalisé après un refus de mut à titre prio ou h t < 4 ans
1	ref réint <2ans	agent pénalisé après un refus de réintégration < 2 ans
4.60	pen ref mutperso	pénalisé après refus mut pour dde mut conv perso < 3 ans
	pen ref mutprio	pénalisé après refus mut pour dde mut prio < 1 an
	pen ref mutspe	pénalisé après refus mut pour dde specif sur postes < 3 ans
4.90	pen ref reint	pénalisé après refus réint pour nlle dde reint < 2 ans
5		Congés, positions
5.10	CLM	congé de longue maladie
5.20		congé de longue durée
ļ	congé form < 3m	congé de formation < 3 mois
	congé form > 3m	congé de formation > 3 mois
	SLI DREE	agents mis à disposition (SLI,DREE)
'		• -

Table des motifs d'irrecevabilité, de non mutabilité ou de blocage à la réintégration

Libellés de l'application informatique - actualisation cycle 2009

libellé court

libellé long

5.51	agt mis à dispo	autres agents mis à disposition
5.60	agent détaché	agents détachés
5.61	agt hors cadre	agents hors cadre
5.70	dispo > 3 mois	disponibilités > 3 mois
5.71	dispo < 3 mois	disponibilités de courte durée < 3 mois
5.80	cpn > 6m	congé parental > 6 mois
5.82	c parental < 6m	congé parental 1ere période (6 mois)
6		Discipline
6.10	agent suspendu	agent suspendu
	exclus temp >3m	exclusion temporaire > 3mois
6.30	inst disciplin	instance disciplinaire
7		Promotions
7.10	AATP 2 stage AATP 1	AATP 2ème classe en stage AATP 1ère classe
7.20	C en B inst nom	C en B en instance de nomination (agts sur tableaux de cat. C)
7.30	B en H inst nom	B en H en instance de nomination (agts sur tableaux de cat. B)
7.40	B en I inst nom	B en I en instance de nomination (agts sur tableaux de cat. B)
8		Demandes devenant sans objet
8.10	muté rgré perso	agent muté ou réintégré au précédent mvt pour conv perso
8.11	muté rgré prio	agent muté ou réintégré au précédent mvt à titre prio
8.12	muté rgré htab	agent muté ou réintégré au précédent mvt hors tableau
8.13	muté rgré spé	agent muté ou réintégré au mvt sur poste spé du cycle préc
8.20	agt annule dem	agent ayant annulé sa demande
3 1	chgt motif prio	demande mutation à titre prioritaire : changement de motif
8.22	perso> prio	demande réint conv perso annulée pour demande à titre prio
8.30	ATTP en AATP	ATTP nommés AATP
1 1	C en B nommés	C en B nommés (agents figurant sur tableaux de catégorie C)
8.32	B en H nommés	B en H nommés (agents figurant sur tableaux de catégorie B)
1 1	B en I nommés	B en I nommés (agents figurant sur tableaux de catégorie B)
	muté rgré>HM, INF	agent muté ou réintégré vers le réseau HM ou sur emploi informatique
I k	mut/re spec np	mut ou reint sur poste spécifique non proposé sur catégorie
	mut/re spec p/np	mut ou reint poste spec prop. sur cat. et non prop. sur cat

(FILIERE GESTION PUBLIQUE)

ANNEE 2009 -

CATEGORIES B ET C

Fiche n°1

RESULTATS CHIFFRES - ANNEE 2008

I – PRESENTATION DES STATISTIQUES

Six tableaux statistiques sont remis afin de présenter les résultats du cycle 2008 et des trois cycles précédents.

L1) Volume d'opérations / taux de satisfaction

- -stat 1 taux de satisfaction mutation
- -stat 2 taux de satisfaction réintégration
- -stat 3 nombre d'opérations

Les éléments traduisent les volumes d'opérations prononcées et les taux de satisfaction des demandes de mutation pour convenance personnelle, prioritaire et de réintégration des cycles 2005 à 2008.

Le cycle 2008 est le premier cycle d'application de la réforme intervenue en 2007.

Analyse des résultats :

Le volume des opérations du cycle 2008 est supérieur au volume des cycles précédents. Une présentation par année, indépendamment des cycles de référence, est également proposée pour contourner la difficulté de lisibilité des résultats liée au changement d'architecture des cycles.

La présentation par année montre que les résultats de l'année 2008, avec 1002 opérations, sont supérieurs de 14 % à la moyenne des 4 années 2005-2008 (977).

Les résultats du cycle 2008 ne peuvent être comparés avec ceux du cycle 2007, cycle de transition qui n'a comporté qu'un seul mouvement afin de mettre en place la nouvelle architecture des mouvements basée dorénavant sur l'année civile.

En revanche, les résultats de 2008 peuvent être analysés en comparaison avec les cycles 2005 et 2006, chaque cycle traduisant les mouvements réalisés sur une période de 12 mois.

Les taux de satisfaction sont calculés à la fois sur le nombre d'inscrits mais aussi sur le nombre de mutables, étant donné que le système permet aux agents de prendre rang sur les tableaux de demandes, indépendamment de leur mutabilité. Cette dernière valeur est celle retenue pour l'analyse.

1.4) Les refus de mutation

-stat 6 refus de mutation (3 onglets : mvt avril 08 , mvt septembre 08, cycle 2008)

Cette statistique a pour objet de retracer les refus enregistrés au cours du cycle 2008. La moyenne des refus est supérieure en catégorie B (15%) qu'en catégorie C (9%).

39% des agents ne motivent pas leur refus, 45% avancent des motifs d'ordre familial pour expliquer leur refus (ex: scolarité des enfants, emploi du conjoint...).

(FILIERE GESTION PUBLIQUE)

- ANNEE 2009 -

CATEGORIES B ET C

Fiche n°2

LE MOUVEMENT SPECIFIQUE SUR POSTES

I.1) Résultats définitifs du mouvement du 1er juillet 2008

-stat 7 spécifique

A l'occasion de la dernière réforme, il a été décidé d'organiser à nouveau, chaque année, un mouvement spécifique sur postes en complément des deux mouvements sur départements.

Un mouvement a donc été organisé pour prendre effet au 1er juillet 2008.

Des éléments sur la réalisation de ce mouvement ont déjà été remis lors de la tenue du groupe de travail du 21 mai 2008.

Les éléments remis ce jour constituent les résultats définitifs enregistrés après chaînage des refus et installation des agents.

Il apparaît que l'objectif de ce mouvement est atteint à hauteur de 94% (46 emplois pourvus sur 49 emplois proposés). Trois emplois n'ont pu être pourvus faute de candidats.

Ce mouvement a, en grande majorité, été profitable aux agents déjà inscrits au titre de la convenance personnelle pour le département où est situé le poste demandé (64% des agents mutés).

I.2) Le mouvement du 1er juillet 2009

- lettre réseau spécifique 2009

L'organisation du mouvement spécifique de l'année 2009 a débuté. Par courrier du 14 octobre 2008, les trésoriers-payeurs généraux ont été invités à établir leur propositions de postes selon le dispositif prévu. Une copie du courrier et des annexes sont jointes à ce dossier pour information.

Les commissions administratives paritaires centrales seront consultées sur les propositions de postes au cours du mois de janvier 2009.

(FILIERE GESTION PUBLIQUE)

- ANNEE 2009 -

CATEGORIES B ET C

Fiche n°3

LA GESTION DES APPELS DE CANDIDATURES

I.1) Fiche d'information sur le dispositif

-dispositif fiches de postes

La fiche d'information remise a pour objet de décrire et préciser les modalités de gestion appliquées en ce qui concerne les recrutements par appels de candidatures.

Les règles sont fondées sur les conditions fixées par l'instruction 07-032-V33 du 22 juin 2007 et adaptées aux besoins de ces opérations.

I.2) Eléments statistiques

- offres d'emplois 2007 et 2008

A titre d'information, deux états statistiques traduisant la volumétrie des offres d'emplois publiées en 2007 et 2008 sont produits.

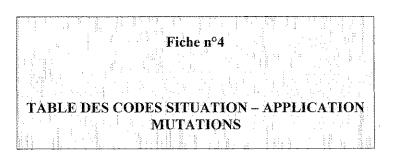
On peut noter une certaine stabilité dans le volume de l'offre (nb: le chiffre de l'année 2008 peut encore évoluer).

Les chiffres relatifs au nombre de candidatures exprimées et retenues sont également proposés.

(FILIERE GESTION PUBLIQUE)

ANNEE 2009 -

CATEGORIES B ET C



Présentation du document remis

-table codes inf cycle 2009 (3 onglets: plan table; codes sit et ddes; libellés application)

Toutes les demandes formulées par les agents sont saisies dans l'application. Ces demandes sont ensuite traitées pour définir si, au regard des règles de recevabilité et de mutabilité définies par l'instruction 07-032-V 33 du 22 juin 2007, elles sont recevables et les agents mutables.

Les résultats de ces traitements se traduisent par l'affectation d'un code correspondant à la situation de la demande. Pour la mutabilité, le code est complété de l'échéance de non-mutabilité de l'agent.

Ces codes figurent sur les documents remis en commission administrative paritaire centrale et sur les tableaux de classement des demandes.

Sur les documents issus de l'application informatique, la signification de chaque code figure sous forme d'un libellé court (limite de 14 caractères).

Ce document constitue la mise à jour de la table des codes à la suite de la réforme de 2007 et vise à améliorer la lisibilité des documents de travail.

Le fichier comprend trois onglets:

- <u>-plan table</u>: les codes sont ordonnés en groupe significatif. Le 1er caractère du code permet de repérer la catégorie d'événement pouvant être à l'origine du résultat.
- <u>-codes sit et ddes</u>: ce document a pour objet de lister tous les codes existants et de préciser pour chacun d'eux le type de demande (convenance personnelle, prioritaire ou réintégration) auquel il peut se rapporter.
- <u>-libellés application</u>: ce tableau liste les codes et leurs libellés issus de l'application (libellés courts et libellés longs)

GROUPE D'ETUDES MUTATIONS (FILIERE GESTION PUBLIQUE)

- ANNEE 2009 -

CATEGORIE A

Fiche n°5

DOCUMENTS REMIS AUX PARTENAIRES SOCIAUX LORS DES CAPC INSPECTEURS

I - DISPOSITIF ACTUEL

Les documents actuellement remis aux organisations syndicales comprennent :

- le projet de mouvement (2 tableaux : départements d'arrivée, départements de départ)
- liste des emplois comptables et non comptables proposés aux inspecteurs
- tableau relatif aux inspecteurs chargés des fonctions d'huissier : nombre de demandes, demandes par type de postes (comptables, non comptables, huissiers), taux de satisfaction par type de postes
- livre synthétique des comptes-rendus des CAPL
- tableau synthétique des votes exprimés par les organisations syndicales locales
- tableau des modifications intervenues depuis la 1^{ère} phase du mouvement : opérations complémentaires et motifs
- fiche statistique : nombre de demandes par motif, demandes satisfaites en 1^{ère} phase, en 2^{nde} phase, taux de satisfaction, motif de rejets des demandes présentées à titre prioritaire, nombre de refus

La majorité des documents est remis lors d'une réunion préparatoire à la sous-commission. Cette réunion est l'occasion :

- de présenter le contexte du mouvement qui sera soumis à l'avis de la CAPC (exemple : des opérations complémentaires opérées à la suite des résultats d'un concours IP, des demandes de mutations présentées par des inspecteurs connaissant une situation sociale particulière etc.)
- > d'échanger avec les organisations syndicales sur certaines situations particulières ou sur des points qu'ils souhaiteront évoquer lors de la sous-commission.

La fiche statistique est quant à elle envoyée aux sièges des organisations syndicales représentées après la CAPC, autrement dit après consolidation de tous les éléments intervenus lors de la CAPC plénière.

II - PROBLEMATIQUE

A la demande des partenaires sociaux, le nombre de documents d'information mais aussi leur degré de précision ont augmenté lors des dernières CAPC.

- A titre d'illustration, l'échelon des inspecteurs mutés est dorénavant indiqué sur les tableaux relatifs au projet de mouvement national permettant ainsi aux organisations syndicales de contrôler le respect de l'ancienneté.
- De la même manière les **comptes-rendus des CAPL** ont été enrichis afin d'apporter une information complète des OS sur le déroulement de la phase locale :
- l'échelon des demandeurs (si cette mention est omise par les services RH, elle est obligatoirement complétée par le bureau gestionnaire),
- les motifs des abstentions et des votes négatifs.

Pour le mouvement du 01/05/2009, l'accent a été mis sur la nécessité pour les chefs RH d'être particulièrement explicites quant à la manière de formuler dans le compte-rendu les critères mis en avant par le TPG pour l'élaboration de la proposition de mouvement local.

Toutefois, les organisations syndicales souhaitent obtenir des documents complémentaires : liste des demandes de mutation, liste topographique des demandes etc.

III - LES EVOLUTIONS POSSIBLES

Dans le cadre d'un dialogue social constructif, il est proposé de remettre en CAPC, lors de la 1^{ère} phase nationale, la liste des candidats à la mutation.

Cette liste comporterait le nom de l'agent, son échelon, son affectation actuelle (cf annexe jointe).

Ce document permettrait aux organisations syndicales d'avoir un élément sur la volumétrie des demandes, la topographie des demandeurs et leur ancienneté.

 $\diamond \diamond$

 \Diamond

GROUPE D'ETUDES MUTATIONS (FILIERE GESTION PUBLIQUE)

- ANNEE 2009 -

CATEGORIE A

Fiche nº6

ENRICHIR LES INFORMATIONS DES PARTENAIRES SOCIAUX SUR LES RECRUTEMENTS A LA DIRECTION GENERALE

I - DISPOSITIF ACTUEL

Les recrutements à la Direction Générale et dans les structures périphériques sont effectués de la manière suivante :

- Expression du besoin par le service recruteur auprès du bureau gestionnaire,
- Publication d'une fiche de poste sur Magellan indiquant le profil du candidat recherché, la date de la vacance, les caractéristiques de l'emploi,
- Envoi du CV et de la lettre de motivation du candidat, accompagnés de l'avis du supérieur hiérarchique,
- Entretien avec le service recruteur.

II - PROBLEMATIQUE

Actuellement, les organisations syndicales ne sont pas directement informées des recrutements opérés à la Direction Générale.

En effet, elles reçoivent les informations indirectement par le biais de la liste des vacances d'emploi du réseau remise en CAPC sur laquelle apparaissent les vacances pouvant résulter d'un recrutement à la Direction Générale.

Cette communication n'est pas de nature à assurer la parfaite transparence du dispositif de recrutement.

III - LES EVOLUTIONS POSSIBLES

Afin de donner une information directe aux syndicats sur les recrutements opérés à la Direction Générale, il est proposé de présenter en CAPC, au titre des questions diverses :

- le nom des inspecteurs recrutés,
- leur affectation d'origine,
- leur nouvelle affectation,
- la date de prise de fonction.

Cette information serait donnée dans le cadre des CAPC de mutations de 1^{ère} et de 3^{ème} phase, soit 4 fois par an, assurant ainsi une information régulière des partenaires sociaux, sur le même modèle que le dispositif adopté pour les recrutements dans la sphère Hors-Métropole.

 $\diamond \diamond$

 \diamond

GROUPE D'ETUDES MUTATIONS (FILIERE GESTION PUBLIQUE)

ANNEE 2009 -

CATEGORIE A

Fiche nº7

OPTIMISER LA GESTION DES REINTEGRATIONS

I - DISPOSITIF ACTUEL

Les réintégrations des inspecteurs sont traitées dans le cadre des 2 mouvements annuels de mutationsréintégrations.

Ce dispositif permet de traiter leurs vœux d'affectation en concurrence avec les demandes de mutations exprimées dans le cadre du mouvement à équivalence de grade.

Les avantages de ce dispositif sont divers :

- Respect du critère de l'ancienneté : les réintégrations ne sont pas prioritaires. Elles sont traitées comme des demandes de mutation classiques.
- Transparence : les réintégrations sont soumises à l'avis des CAPC dans le cadre du mouvement.
- Souplesse : lorsque la date de réintégration n'est pas conforme à la date du mouvement, il est possible grâce à l'existence de 3 phases de mutation de traiter toutes les réintégrations à la date voulue.

Exemple : 1 disponibilité s'achève le 1^{er} août N -> la réintégration sera soumise à l'avis de la CAPC de $1^{ère}$ phase du mouvement de mutations des inspecteurs du 01/09/N (CAPC mi-mai N). L'affectation soumise à l'avis de la CAPC prendra effet le 01/08/N.

II - PROBLEMATIQUE

Lors du placement de l'inspecteur en position de disponibilité, de congé parental de 2 périodes, de congé de formation ou de détachement, une lettre l'informant de sa position lui est adressée par le Direction Générale. Dans cette lettre, il lui est demandé de solliciter sa réintégration auprès de la Direction Générale 2 mois avant la date de la fin de sa position.

Or, ce délai de 2 mois n'est pas compatible avec les échéances du mouvement de mutations-réintégrations.

Exemple : en cas de réintégration le 01/07/N, l'inspecteur doit solliciter sa réintégration en mars N afin de participer au mouvement du 01/09/N.

III - LES EVOLUTIONS POSSIBLES

Il s'agirait d'informer les inspecteurs par une mention particulière dans le courrier officialisant leur placement en détachement, en disponibilité, en congé parental de 2^{ème} période, en congé de formation, de la nécessité de prendre part au mouvement de mutations-réintégrations le plus proche de la date de leur fin de position.

 \diamond

 \diamond

GROUPE D'ETUDES MUTATIONS (FILIERE GESTION PUBLIQUE)

- ANNEE 2009 -

CATEGORIE A

Fiche n°8

ASSURER UNE MEILLEURE COMPREHENSION DE LA REGLE DES 3 ANS

I - DISPOSITIF ACTUEL

Afin de prétendre à une mutation à l'extérieur de son département d'affectation actuelle, l'inspecteur doit avoir exercé durant 3 ans dans ce département.

Cette règle a été adoptée afin d'assurer la stabilité des cadres au sein du réseau du Trésor public, notamment vis à vis des ordonnateurs locaux.

Afin de tenir compte de certaines situations, des dérogations sont opérées sous réserve l'avis de la CAPC. Ainsi le délai peut être réduit en cas :

- de rapprochement de conjoint (2,5 ans),
- de situation particulière (santé de l'inspecteur, santé des ascendants ou descendants, restructuration, etc.).

II - PROBLEMATIQUE

La règle des 3 ans est souvent sujet à questionnement de la part des inspecteurs, des services des ressources humaines, voire des directions locales, lorsqu'il s'agit d'indiquer leur avis sur la demande de mutation.

En particulier, il est souvent demandé si les mobilités effectuées au sein du département interrompent le délai de 3 ans pour prétendre à une mutation à l'extérieur de ce département.

Il doit être rappelé que le délai de séjour de 3 ans est calculé à compter de la date d'arrivée dans le département.

III - LES EVOLUTIONS POSSIBLES

La règle des 3 ans est actuellement portée sur la note d'information à destination des inspecteurs, ainsi que sur la note technique des services des ressources humaines.

Il est proposé de l'introduire sur l'imprimé de demande de mutation au niveau de la situation professionnelle du demandeur dans la rubrique date d'installation dans le département (cf document suivant).

 \diamond

 \diamondsuit

DEMANDE DE MUTATION A EQU	JIVALENCE DE GI	RADE <u>INS</u>	PECTEUR DU TRESOR PUBLIC
Département d'affectation :	MOUVEMENT N du 1 ^{er} mai 2009	ATIONAL	
NOM:	EPOUSE :	Prén	om :
Situation professionnelle			
NIR:			Codique:
Affectation actuelle :	Date	e d'installation dans le dépa	rtement:
	pour	être muté le 01/05/09 il faut être 3/06 sauf dérogation justifiée	affecté dans le département depuis le
Fonction ou Position :	Eche	elon :	
Situation personnelle			
Situation familiale:	Nombre d'	enfants:Âge d	es enfants
Profession du conjoint :			
Si le conjoint est fonctionnaire des Nom: Ej Son grade: Poste d	oouse	Prénom	4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4
Téléphone personnel (3):			
Motif de la demande			
1 □ Convenance personnelle		Avez-vous effectué une d	
2 □ Rapprochement de conjoint (1	1)	changement d'affectation comptable, hors métropol	(détachement, DGCP, agence
3 ☐ Situation particulière (1)		-	
4 □ Réintégration			
☐ Mutation conjointe (2)		Si oui, préciser laquelle :	
		Il est impératif d'informer le démarche avant <u>le 12 janvier</u>	bureau RH-1C du résultat de la 2009

GROUPE D'ÉTUDES MUTATIONS (FILIERE GESTION PUBLIQUE)

- ANNEE 2009 -

CATEGORIE A

Fiche nº 9

INFORMATIONS DES PARTENAIRES SOCIAUX SUR LES RECRUTEMENTS HORS-METROPOLE

I - DISPOSITIF ACTUEL

Les recrutements hors-métropole sont effectués de la manière suivante :

La catégorie A

- Prévision d'une vacance d'emploi dans une collectivité d'outre-mer (COM) ou à l'étranger,
- Organisation d'un appel à candidatures par :
 - la diffusion d'un message électronique aux chefs de services Ressources Humaines leur demandant de transmettre l'information aux personnels en fonctions dans leur département,
 - la publication sur l'intranet Magellan d'une fiche de poste indiquant le profil et les qualités du candidat recherché, la date de la vacance, les caractéristiques de l'emploi, l'environnement de travail,
- Envoi d'un CV et d'une lettre de motivation par le candidat, revêtus de l'avis du trésorier-payeur général sur la disponibilité du candidat ainsi que sur son aptitude à exercer des fonctions outre-mer.
- Entretien individuel avec le bureau recruteur (RH-1C).

Les catégories B et C

arparent

- Prévision d'une vacance d'emploi dans une COM ou à l'étranger,
- Organisation d'un appel à candidatures par :
 - la diffusion d'un message électronique aux chefs de services Ressources Humaines leur demandant de transmettre l'information aux personnels en fonctions dans leur département,
 - la publication sur l'intranet Magellan d'un imprimé à compléter demandant au candidat d'indiquer notamment ses motivations,
- Envoi de l'imprimé de demande d'affectation par le candidat, revêtu de l'avis du trésorier-payeur général sur la disponibilité du candidat ainsi que sur son aptitude à exercer des fonctions outre-mer,
- Etude par le bureau recruteur (RH-1C) du dossier professionnel du candidat, de son parcours professionnel, de l'adéquation entre son profil et l'emploi vacant et de ses motivations.

II - PROBLEMATIQUE

Actuellement, les organisations syndicales sont informées des recrutements opérés par la Direction Générale de deux manières, assurant ainsi leur information régulière :

- 1- Après le recrutement du candidat et l'acceptation de la mutation par celui-ci, le bureau recruteur publie sur Magellan dans la rubrique hors-métropole son nom, son grade, son affectation, la date de son affectation et son département d'origine (chemin d'accès Magellan: les femmes et les hommes/offres d'emplois/emplois hors-métropole/affectations réalisées);
- 2- Pour les cadres A, information orale des partenaires sociaux à l'occasion de la 1^{ère} CAPC suivante de mutations (soit 4 fois/an pour les inspecteurs, 2 fois/an pour les receveurs-percepteurs et les trésoriers principaux).

III - LES EVOLUTIONS POSSIBLES

Une information plus directe concernant, d'une part, l'organisation d'un appel à candidatures et, d'autre part, les recrutements réalisés pour exercer des fonctions hors-métropole pourrait être mise en œuvre.

Afin que les organisations syndicales soient rapidement informées du lancement d'un appel à candidatures par le Bureau RH-1C, il est proposé de leur adresser un courrier électronique dès la diffusion de l'information au réseau ; ce courriel communiquerait instantanément la copie intégrale de l'appel à candidatures.

De plus, afin de donner une information encore plus directe aux partenaires sociaux sur les recrutements hors-métropole, il est proposé de transmettre également par courrier électronique à toutes les organisations syndicales, avant même la diffusion de l'information sur Magellan: le nom du candidat retenu, son grade et son échelon, son poste d'affectation, la date de son affectation et son département d'origine.



GROUPE D'ETUDES MUTATIONS 2009 FILIERE GESTION PUBLIQUE

Liste des fiches

Fiches	Thème
	Fiches concernant les agents de catégories B et C
1	Résultats chiffrés – année 2008
2	Le mouvement spécifique sur postes
3	La gestion des appels de candidatures
4	Table des codes situation - application mutations
	Fiches concernant les agents de catégorie A
5	Documents remis aux partenaires sociaux lors des CAPC inspecteurs
6	Enrichir les informations des partenaires sociaux sur les recrutements à la Direction générale
7	Optimiser la gestion des réintégrations
8	Assurer une meilleure compréhension de la règle des 3 ans
9	Information des organisations syndicales sur les mouvements hors-métropole

-1

Liste par numéro d'ancienneté des inspecteurs du Trésor public

ayant sollicité un changement d'affectation lors du mouvement du 01.03.2008

:Anciennet: : + Ajout :	the source and the control an	Code	Libelle	du poste d'affectation	fonction	. N. de: Date : Chaine; Affecta.:
: : : : : : : : : : : : : : : : : : :		063014 :	TRES.	ISSOIRE	64000	50 P4 A
	OU PR	000100	T.G.	AIN	80806	4 44 S
329 00	96 PF	040027	TRES.	POULLLON	20000	p 64 91
345 00	ac se	007005	TRES.	AUBENAS	64000	0 es 64
	PRENOM	032036	TRES.	VALENCE - SUR - BAISE	20000	2 64
	ec sp	046019	TRES.	LUZECH	20000	g ne el
. 490 00	96 96 1	030000	T.Q.	GARD	80806	E 06 St
205 00 *		064000	G.	PYRENEES - ATLANTIQUES	52700	1 40 ha 1 46 h
520 00	ee sp	013108	TRES.	LAMBESC	20000	2 25 26
237 00	DC SD	084000	₽	VAUCLUSE	52000	9 42 44 9 46 **
547 00	50 DE	085000	E.	VENDEE	52000	# \$4 94 \$ 48 64
. 677 00	NG SE	045090	P.DEP.	LOIRET	64000	5 98 GI
763 00 :	and and i	047025	TRES.	MIRAMONT - DE - GUYENNE	50080	3 et 31
794 00	ne no i	001025	TRES.	PONCIN	20000	. es
936 00 #	age Ame	083019	TRES.	TOULON CENTRE ET OUEST	64000	. 64 p.
941 00		081032	TRES.	SAINT-AMANS-SOULT	20000	9 94 84 8 80 8
. 957 00 :	sa 40 1	013000	₽.	BOUCHES DU - RHONE	53000	, pp ac
: 959 00 :	4C (104007	TRES.	SAINT-LOUIS	53000	, gg er 1 pg sq r
1020 00 ::	ka ta (022013	TRES.	MUR-DE-BRETAGNE	20000	- pa ba
1032 00 :	es ee .	104000		REUNION	00000	1 WG S4
1071 00 1	ge At	087090	P.DEP.	HAUTE-VIENNE	64000	
1099 00 :		066019	TRES.	RIVESALTES	66000	9 64 B
1109 00 :	ea (093107	TRES.	SAINT-DENIS MUNICIPALE	00000	9 86 84 B 85 86
1151 00 :		088059	TRES.	SAINT-DIE MUNICIPALE	00099	, me es
1160 00 :	***	081017	TRES.	VALENCE - D'ALBIGEOIS	20000	n e4 2-
1196 00 :	1	026020	TRES.	ROMANS BOURG DE PEAGE COL. LOC.	64000	5 64 Md
: 1241 00 :		073001	TRES.	AIGURBELLE	50000	. au 64